



Le Puy-en-Velay, le 09 Juin 2011

MME JACQUEMIN FLORENCE
32 R HENRI BARBUSSE
94800 VILLEJUIF

Objet: Attestation fiscale - revenus 2010

Madame ,

Vous avez employé, en 2010 , une(des) assistante(s) maternelle(s) agréée(s) pour garder vos enfants. A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt, que vous soyez ou non imposable.

Cet avantage fiscal correspond à une partie des dépenses effectivement supportées au cours de l'année civile (salaire net et, le cas échéant, cotisations sociales, moins la prise en charge partielle de la rémunération versée par votre CAF ou votre MSA).

Il est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans la limite de 2 300 € par enfant à charge.

Vous trouverez ci-après les montants de vos déclarations Pajemploi pris en compte pour l'année 2010 .

N° Pajemploi
Y1130742880002

En cas de déclaration de revenus "papier", n'oubliez pas de joindre le présent document et d'en conserver une copie.

Pour toute information sur ces avantages fiscaux, prenez contact avec le Centre des Impôts dont vous dépendez.

Du 1er janvier au 31 décembre 2010	Assistante maternelle
Salaires nets payés y compris indemnités d'entretien*	9850.40 €
Cotisations versées	0.00 €
Prise en charge "salaire" par votre CAF ou votre MSA	3358.44 €
Montant** à reporter sur votre déclaration de revenus, lignes "GA à GC" pour une assistante maternelle agréée.	6491.96 €

* Ce montant comprend les indemnités d'entretien que vous avez déclarées, limitées à 2,65 € par jour d'accueil.

** Vous devez déduire de ce montant les aides complémentaires éventuellement perçues pour la garde de vos enfants (aides de l'employeur, de la mairie, participation au Cesu préfinancé, ...).

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame , l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Ferré,
Directeur

Centre Pajemploi
· Réseau Urssaf ·
43013 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Tél. : 0 820 00 7253
0 820 00 PAJE
Fax : 04 37 60 15 51
www.pajemploi.urssaf.fr
pajemploi@urssaf.fr